

Candidater en thèse au Granem

Sommaire :

Le doctorat au GRANEM	1
Conditions d'admission	1
Procédure de candidature à un sujet de thèse financé.....	2
Étapes de Candidature libre.....	2
Engagement doctoral	4
Informations complémentaires :.....	5
FAQ.....	6

Le doctorat au GRANEM

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche qui conduit à un diplôme de niveau Bac+8, reconnu à l'international.

Il repose sur un projet original, destiné à faire de la doctorante ou du doctorant un ou une spécialiste de sa thématique scientifique.

Recherche sur 3 ans, le doctorat s'effectue sous la responsabilité d'un directeur ou une directrice de thèse et s'achève par une soutenance, donnant accès au grade de docteur en Sciences économique ou en Sciences de gestion et du management.

Conditions d'admission

Pour s'inscrire en doctorat au GRANEM, le candidat ou la candidate doit :

- Être titulaire d'un Master 2 (ou diplôme équivalent conférant le grade de Master), incluant une formation à la recherche.
- Obtenir l'accord d'un directeur ou une directrice habilitée à diriger des recherches du GRANEM, pour son projet en lien avec au moins un axe scientifique du laboratoire. [\[Présentation du Granem\]](#)
- Disposer d'un financement équivalent au minimum au SMIC net (80 % minimum, 100 % privilégié).
- Dédier au moins 2,5 jours par semaine à la thèse en cas d'activité salariée.

⚠ Les candidatures et demandes d'inscription hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées.

CAS 1 - Procédure de candidature à un sujet de thèse financé

Concours organisé par l'École Doctorale EDGE ; allocations doctorales Région, EU-Green, ADEME, etc. :

Les **offres de thèse**, procédures et dates clés correspondantes, sont disponibles sous la rubrique "Offres de thèses" sur <https://ed-edge.doctorat-paysdelaloire.fr/fr/avant>

3 étapes :

1. La **candidature** complète doit être déposée en ligne impérativement sur ce même site Amethis avant la date indiquée.
2. Les encadrants **sélectionnent** les candidatures éligibles les plus pertinentes, avant une **audition** par un jury réunissant les encadrants et au moins un représentant de la direction du laboratoire ou de EDGE.
3. Dès validation, le candidat ou la candidate retenue s'inscrit en doctorat => Cf. **phase 5** « **Inscription administrative** » ci-dessous.

CAS 2 – les 5 Étapes de la Candidature libre

Phase 1 – Identifier un directeur ou une directrice HDR du GRANEM

- Consultez les thèmes de recherches de nos chercheurs et chercheuses
[[Liste des membres du laboratoire](#)] : Seuls les Professeur·e-s ou les chercheur·euse·s HDR sont habilité·e-s à diriger une thèse (Un co-encadrement est néanmoins possible avec un·e chercheur·euse non titulaire de la HDR)
- Présenter un CV, un projet de thèse (5–10 pages), le rapport de recherche de Master 2, les relevés de notes, et une indication du financement.
- Obtenir un avis motivé signé en cas d'accord d'encadrement.

Phase 2 – Constituer le dossier pédagogique

Le dossier pédagogique doit être transmis avant le 1er juillet (dernier délai) au secrétariat du GRANEM. Il comprend :

- CV,
- projet validé (signé du de la directeur·trice de thèse),
- relevés de notes de Master 1 et Master 2,
- mémoire de recherche de Master 2,
- justificatif du financement du candidat et de ses activités de recherche, ou éventuel projet de convention CIFRE ou COFRA (Cf. §. « Pour en savoir plus »)
- avis motivé signé de votre direction de thèse,
- éventuel projet de convention de cotutelle validé par l'établissement étranger :
[Modalités communiquées sur la page https://www.univ-angers.fr/fr/recherche/etudes-doctorales-et-hdr/s-inscrire-en-doctorat.html](https://www.univ-angers.fr/fr/recherche/etudes-doctorales-et-hdr/s-inscrire-en-doctorat.html) (contacter Jean-François BRUGGEMAN pour obtenir le nouveau modèle de convention).

Phase 3 – Obtenir l’agrément du laboratoire

- Vérification de l’éligibilité du dossier par le service administratif : *d’éventuels documents complémentaires, précisions et lettre d’engagement peuvent être demandés.*
- Audition devant la direction du Granem et de l’ED EDGE : entretien préalable.
- Avant fin septembre, le Conseil de Laboratoire du GRANEM examine le dossier pédagogique et les avis des directions (Cf. [Conditions et Critères évalués par le Conseil du GRANEM pour toute Candidature](#))

⇒ La décision du Conseil est communiquée par mail au candidat ou candidate et, en cas de réponse favorable :

- des compléments ou un engagement signé peuvent être demandés,
- le Granem transmet le dossier à l’école doctorale.
- Hors Cotutelle, CIFRE et COFRA : le candidat ou la candidate est invitée à réaliser au plus tôt sa PRÉ-inscription administrative (Cf. phase 5 « Inscription administrative »)
- Projet CIFRE ou COFRA : le secrétariat transmet la lettre de soutien.

Phase 4 – Validation par l’école doctorale

Examen du dossier par la Commission des thèses de l’ED EDGE.

⇒ Communication au candidat ou candidate par l’école doctorale de la décision de recevabilité de la candidature et, en cas de réponse favorable :

- Hors Cotutelle, CIFRE ou COFRA : le candidat ou la candidate est invitée à finaliser au plus tôt son inscription administrative (Cf. phase 5 « Inscription administrative »)
- Cotutelle internationale : la convention de cotutelle est soumise à la signature du GRANEM et de EDGE
Dès sa signature complète, le candidat ou la candidate effectue au plus tôt son inscription administrative (Cf. phase 5 « Inscription administrative »)
- Projet CIFRE & COFRA : l’école doctorale transmet la lettre de soutien.
 - ⇒ Le dossier complet -incluant les lettres de soutien- est envoyé à l’ANRT par votre direction de thèse.
 - ⇒ Votre direction de thèse prend contact avec le Pôle Partenariat – Innovation (POPI - DRIED) de l’Université d’Angers pour la mise en place du contrat de collaboration entre la SATT Ouest Valorisation (pour l’Université) et l’entreprise/établissement
Dès validation du dossier par l’ANRT, le candidat ou la candidate effectue au plus tôt son inscription administrative (Cf. phase 5 « Inscription administrative »)

Phase 5 – Inscription administrative

► **PRÉ-inscription** : Entre juillet et fin septembre

Saisie du dossier via la plateforme Amethis : <https://amethis.doctorat.org/amethis-client/>

Procédure détaillée : <https://www.univ-angers.fr/fr/recherche/etudes-doctorales-et-hdr/s-inscrire-en-doctorat.html>

► Finalisation de l'inscription : Clôture fin novembre

1. Complétion du dossier
2. Validation du dossier par les directions de EDGE, du Granem et du Collège doctoral
3. Paiement des droits d'inscription par le candidat ou la candidate
4. Remise du certificat de scolarité et de la carte étudiante par le service d'inscription
5. Offre de thèse financée : Mise en place du contrat doctoral.

■ **Réunions de rentrée** : Le candidat ou la candidate participe aux réunions de rentrée organisées par l'Université, l'école doctorale et le Granem (généralement entre fin octobre et mi-novembre).

■ Cotutelle internationale ou Projet CIFRE ou COFRA : Si la validation de la convention de cotutelle ou la réponse de l'ANRT est communiquée après clôture des inscriptions :

- ⇒ prendre contact au plus tôt avec le responsable du pôle doctoral pour effectuer votre inscription administrative
- ⇒ informer le secrétariat du Granem pour votre accueil et accompagnement administratif.

■ **CSI** : Dans les 3 mois suivant l'inscription, le doctorant ou la doctorante et sa direction de thèse communiquent à l'Université d'Angers les membres du Comité de Suivi Individuel.
Rôle et composition du CSI : <https://ed-edge.doctorat-paysdelaloire.fr/fr/pendant> onglet « COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL »

Engagement doctoral

En s'inscrivant en thèse, le doctorant ou la doctorante s'engage auprès de l'Université à :

- Respecter le règlement intérieur de l'Université et du Granem
- Effectuer au moins 100h de formation doctorale lors de ses 3 (premières) années de thèse dont une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique et une formation à la Science Ouverte
- Respecter les échéances doctorales :
 - Parcours doctoral : le respect de ces échéances sera examiné chaque année par le CSI.
 - Calendrier de recherches établi lors de son inscription
 - Plan de Formations Individuel (établi en début de cursus, il permet de définir les formations qui seront à suivre par le doctorant).
 - Consacrer au moins 2,5 jours par semaine à la thèse en cas d'activité salariée
 - Comité de suivi individuel (avril à juin)
 - Réinscription (juillet à septembre)
- Participer à la vie du Granem et de l'école doctorale et aux événements clés (AG, Journée des doctorants, séminaires des doctorants)
- Valoriser ses recherches
- *D'autres engagements peuvent être demandés par le Granem et/ou EDGE et/ou le financeur du contrat doctoral*

Informations complémentaires :

Vie doctorale et soutenance

Pendant sa thèse, le doctorant ou la doctorante est encadrée par une direction de thèse. L'équipe administrative et de direction du Granem l'accompagne dans ses démarches (rentrée, installation, etc.). Le doctorant ou la doctorante suit des formations complémentaires proposées par l'École Doctorale EDGE et participe à des séminaires de recherche.

Un Comité de Suivi Individuel (CSI) accompagne chaque doctorant et doctorante, afin de s'assurer de l'avancement et de la qualité des conditions de recherche.

Le doctorat s'achève par une soutenance publique, devant un jury composé de chercheurs et chercheuses spécialistes du domaine, qui confère le grade de docteur.

Débouchés professionnels

Trois ans après leur thèse, 94 % des docteurs diplômés [toutes disciplines confondues] en 2020 sont insérés professionnellement, dont 74 % dans la recherche publique ou privée. Ce haut niveau d'insertion se retrouve notamment dans les disciplines économie-gestion, positionnant le doctorat comme un tremplin vers l'enseignement-recherche, les institutions publiques, les organismes internationaux ou l'expertise stratégique en entreprise.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Enquête IP Doc (« Insertion professionnelle à trois ans des docteurs diplômés en 2020 »).

- ▶ Insertion professionnelle en **3^e année suivant leur soutenance** des **45 Docteurs Granem 2017-2022** (données 2020-25, 44 réponses), 40 docteurs du Granem occupent un emploi nécessitant le diplôme de doctorat :
 - Dont 36 employés dans l'enseignement supérieur et la recherche, dont :
 - 13 en tant qu'enseignant-chercheur en université Française (dont 6 titulaires),
 - 14 en établissement supérieur privé Français et
 - 6 en établissement supérieur à l'étranger.
- ▶ Insertion professionnelle en **5^e année suivant leur soutenance** des **48 Docteurs Granem 2015-2020** (données 2020-25, 47 réponses), 46 docteurs du Granem occupent un emploi nécessitant le diplôme de doctorat :
 - Dont 40 employés dans l'enseignement supérieur et la recherche, dont :
 - 11 en tant qu'enseignant-chercheur en université Française (dont 7 titulaires),
 - 14 en établissement supérieur privé Français et
 - 9 en établissement supérieur à l'étranger.

Pour en savoir plus

Amethis (plateforme nationale de candidature et d'inscription) :

<https://amethis.doctorat.org>

Université d'Angers – Procédure d'inscription en doctorat :

<https://www.univ-angers.fr/fr/recherche/etudes-doctorales-et-hdr/s-inscrire-en-doctorat.html>

École doctorale EDGE – Offres de thèse et modalités :

<https://ed-edge.doctorat-paysdelaloire.fr/fr/avant>

ANRT – CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) :

• Présentation : <https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>

• Préparer sa CIFRE :

<https://www.anrt.asso.fr/fr/preparer-sa-cifre-7845>

ANRT – COFRA (Convention de Formation par la Recherche en Administration)

<https://www.anrt.asso.fr/fr/cofra-convention-de-formation-par-la-recherche-en-administration-37208>

Contrat doctoral – MESR :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrat-doctoral-46506>

ADEME – Appels à projets Thèses :

<https://recherche.ademe.fr/financer-ma-recherche/appel-projets-theses>

Région Pays de la Loire – Allocations doctorales cofinancées :

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/allocations-doctorales-cofinancees>

Campus France – Financer son doctorat :

<https://www.campusfrance.org/fr/comment-financer-doctorat-France>

FAQ

- Puis-je financer ma thèse sur fonds personnels ?
 - Non, L'École doctorale n'accepte pas la réalisation d'une thèse sur ressources personnelles. Elle attend un niveau de financement comparable à celui d'un contrat doctoral et a minima équivalent au SMIC net, sous forme de contrats de travail d'une durée d'au moins 3 ans.
- Dois-je contacter un encadrant avant de postuler ?
 - Oui, cette étape de recherche d'un chercheur ou une chercheuse habilitée à diriger des recherches est indispensable (sauf sujet déjà financé).
- Durée d'une thèse ?
 - 3 ans à temps plein. Si les ressources du doctorant ou de la doctorante proviennent d'une activité professionnelle non directement liée à la thèse, la durée de réalisation de la thèse à temps partiel est de six ans au plus.
- Quel est le contenu attendu du projet de thèse ?
 - Pour une candidature spontanée, votre projet (5–10 pages) doit inclure :
 - Problématique et objectifs scientifiques
 - État de l'art synthétique et positionnement du projet
 - Méthodologie (données, terrain, méthodes d'analyse)
 - Plan prévisionnel et jalons (36 mois)
 - Adéquation avec les axes du GRANEM et nom(s) d'encadrant(s) pressenti(s)
 - Hypothèse de financement (contrat doctoral, CIFRE, AAP, etc.)
- Comment mon projet sera-t-il évalué ?
 - Conditions et Critères évalués par le Conseil du GRANEM pour toute Candidature